



Rhône-Alpes Région



---

## Scénario tendanciel et traduction de ces évolutions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

---



### Synthèse



## Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire



Document final

- Janvier 2012 -



Yannick Arama, Raphaëlle Lavenus, Laure Amélie  
Monnot, Pierre Strosser (ACTeon)

Frédéric Gruffaz (Eau et territoires)

---

# 1. POUR LA GESTION DE L'EAU, QUEL FUTUR TENDANCIEL « SANS SAGE » DU TERRITOIRE BIEVRE LIERS VALLOIRE ?

## 1.1 Elaborer le SAGE Bièvre Liers Valloire : où en sommes-nous ?

L'importance d'initier une démarche collective d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) a émergé au début des années 2000 comme une condition nécessaire à la résolution des enjeux de gestion de l'eau du bassin Bièvre Liers Valloire. L'adoption de l'arrêté de définition du périmètre du SAGE en 2003, et la création de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en 2005, ont établi les bases d'une telle démarche, conduisant en particulier à l'adoption de l'état des lieux du SAGE Bièvre Liers Valloire en 2010.

Aujourd'hui, le SAGE démarre la phase d'élaboration de sa stratégie qui conduira à l'adoption par la CLE de son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et de son Règlement, éléments structurant de la mise en œuvre de sa stratégie (voir Figure ci-contre).



Figure 1. Les étapes d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE Bièvre Liers Valloire

Le choix d'une stratégie adaptée aux enjeux de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques du territoire Bièvre Liers Valloire se base en particulier sur l'élaboration et l'évaluation de différents scénarios de gestion :

- Le scénario tendanciel du territoire produisant l'image future des enjeux de gestion des ressources en eau (voir ci-dessous) qu'il faudra anticiper et auxquels il faudra répondre;
- Des scénarios contrastés, qui ont tous pour objectifs de résoudre ces enjeux, mais en empruntant des chemins différents.

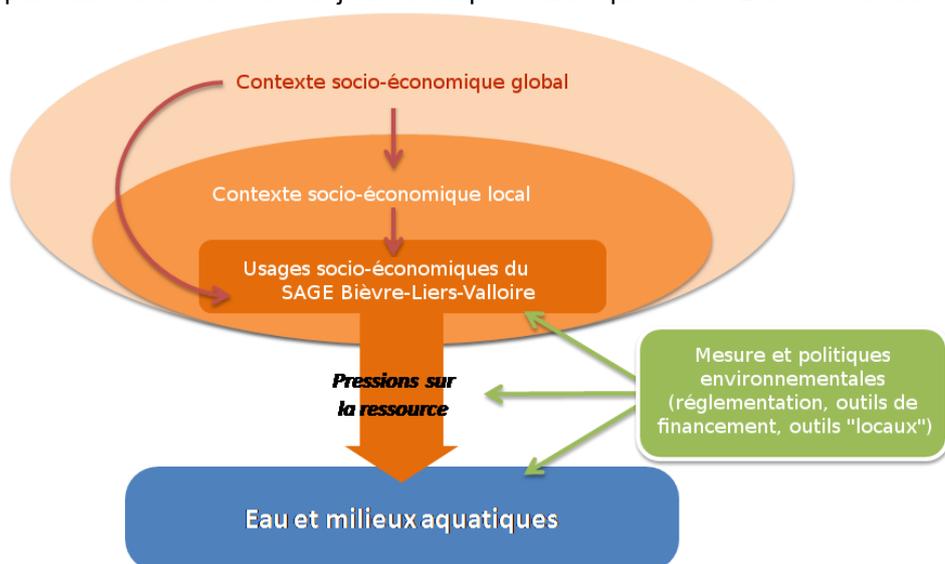
## 1.2 Un scénario tendanciel « sans SAGE » : pour quoi ?

L'objectif principal du scénario tendanciel est de **caractériser les enjeux futurs** de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques **dans un scénario « sans SAGE »**. Cette caractérisation se base sur l'analyse :

- Des évolutions futures des principaux **secteurs socio-économiques** et usages de l'eau du territoire Bièvre Liers Valloire, et des pressions sur les milieux aquatiques qui en découleraient ;
- Des principales **interventions déjà prévues dans le domaine de l'eau** qui conduiraient à limiter les impacts négatifs (pressions sur le milieu) des usages de l'eau et/ou améliorer l'état des écosystèmes aquatiques indépendamment d'actions complémentaires que pourra proposer le SAGE ;
- De leur traduction combinée en « **état futur tendanciel** » des milieux aquatiques et enjeux de gestion de l'eau, permettant en particulier d'identifier des enjeux futurs prioritaires que le SAGE devra résoudre.

#### Encadré 1. De quel futur parle-t-on ?

L'analyse du scénario tendanciel s'attache à décrire les évolutions tendanciennes du territoire à l'horizon 2027, dernière date dérogatoire de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour atteindre le bon état des eaux. Des zooms en 2015 (date d'atteinte des objectifs de la DCE) et 2021 (première date dérogatoire) sont également proposés. Il n'est pas toujours facile cependant de produire des informations à ces dates, les documents existants mobilisés fournissant souvent des informations à des dates autres : par exemple, 2020 et 2030 sont des dates couramment utilisés dans des exercices de prospective de SCoT ou autres démarches sectorielles.



L'élaboration du scénario tendanciel permet de comprendre l'articulation entre développement socio-économique du territoire et enjeux de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques. Elle permet d'identifier des améliorations ou dégradations futures possibles des enjeux actuels de gestion des ressources en eau permettant de cibler les priorités d'intervention du SAGE Bièvre Liers Valloire.

### 1.3 Comment appréhender les évolutions tendanciennes du territoire Bièvre Liers Valloire ?

Comprendre les évolutions futures du territoire Bièvre Liers Valloire fait appel à un grand nombre de données et de connaissances sur les usages de l'eau et leurs impacts sur les milieux aquatiques. Le scénario tendanciel du SAGE Bièvre Liers Valloire a ainsi été élaboré à partir :

- De **données et statistiques** existantes permettant d'analyser les évolutions passées de secteurs économiques particuliers et de l'état des milieux aquatiques ;
- D'**études et rapports** décrivant des évolutions passées ou futures de secteurs particuliers ou de portions de territoires élaborées dans le cadre de stratégies territoriales (ex : SCoT) ou sectorielles (ex : démographie) existantes ;
- De **contributions d'acteurs du territoire** et d'experts ayant une connaissance fine de secteurs particuliers ou d'enjeux de gestion des ressources en eau. De telles connaissances ont été mobilisées au travers d'entretiens bilatéraux menés avec des représentants clés de ces secteurs, complétés par les retours d'acteurs collectés au cours de l'atelier de concertation organisé le 27 septembre 2011 à Saint Barthélemy (voir encadré).

Malgré la collecte de l'ensemble des données et connaissances existantes, des incertitudes subsistent quant aux évolutions futures des usages de l'eau et des enjeux de gestion de l'eau. De telles incertitudes concernent les essais de quantification de certaines évolutions (ex : l'évolution de la demande en eau des populations), leur traduction locale pour des portions de territoire ou les photographies élaborées à différentes échéances (2015, 2021 et 2027) relativement proches dans le temps. Ainsi, les évolutions tendanciennes élaborées restent des futures possibles ou probables cohérents pour lesquels des incertitudes subsistent quant à leur réalisation effective. Malgré ces incertitudes, les éléments du scénario tendanciel « sans SAGE » permettent de guider le travail de la CLE et de définir une stratégie cohérente pour l'ensemble du territoire Bièvre Liers Valloire.

#### **Encadré 2. Une construction collective et partagée du scénario tendanciel du territoire Bièvre Liers Valloire**

Un atelier de concertation centré sur l'élaboration du scénario tendanciel s'est tenu le 27 septembre à Saint Barthélemy. Rassemblant une cinquantaine d'acteurs du territoire, cet atelier a permis de confronter les visions de chacun concernant les principales évolutions des usages de l'eau et d'aménagement du territoire qui affecteraient le bassin Bièvre Liers Valloire dans les années à venir. Ont été analysées en particulier les évolutions du secteur agricole, des piscicultures, de la démographie, des activités industrielles, de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire en particulier en lien avec les deux SCoT (... ) concernant le bassin. L'atelier n'a pas permis de traduire toutes ces évolutions sectorielles en évolutions futures tendanciennes des pressions et de l'état des milieux aquatiques, un travail qui a été effectué après l'atelier par les bureaux d'étude.

## 1.4 Quel paysage socio-économique futur et quelles pressions associées sur les milieux pour le territoire Bièvre Liers Valloire?

Le SAGE Bièvre Liers Valloire se développe sur un territoire relativement stable d'un point de vue de son développement économique. Il ne connaîtra pas de bouleversement majeur socio-économique dans les 20 années à venir. Les déterminants de son évolution sont en grande partie liés à l'influence des deux métropoles grenobloise et lyonnaise, ainsi qu'à l'axe de transport Rhône. Localement on peut distinguer les territoires de coteaux de ceux de la plaine centrale du bassin versant qui ne développent pas les mêmes dynamiques selon les secteurs.

## Une maîtrise de l'urbanisation et un contrôle de la pression domestique sur les milieux

La population sur le territoire du SAGE a plus que doublé depuis 1962 connaissant un **boom dans les années 2000** avec des taux de croissance démographique record de +2.18% par ans entre 2007 et 2008. Cette importante croissance démographique a modifié l'organisation du territoire. La **consommation foncière a été peu maîtrisée** permettant l'avancée de la périurbanisation aux extrémités est et ouest du territoire, ainsi que l'étalement urbain des centre-bourgs et le développement d'un mitage important.

Dans les années à venir, la population connaîtra une **augmentation plus mesurée** passant d'environ **110 000 habitants aujourd'hui à 140 000 habitants** prévu en 2027 (scénario moyen). Son **impact** sur le territoire sera **limité par les orientations des SCoT Rives du Rhône et de la Région Grenobloise** fixant des objectifs de densification du bâti sur l'ensemble de leurs espaces urbains, entraînant une inversion de la tendance à la périurbanisation et le renforcement du poids des centre-bourgs<sup>1</sup>. Par ailleurs, le développement de la législation sur la protection des espaces à forte valeur environnementale, ainsi que l'ensemble des préconisations des documents d'aménagement du territoire permettent une amélioration de la prise en compte du risque inondation et à l'avenir une meilleure gestion de ce risque. Toutefois, il se peut que **l'application de ces**

Evolution des pressions domestiques exercées sur la ressource en eau  
(année de référence: 2010)

	2015	2021	2027
Variation des prélèvements	0%	-4,2%	-8,5%
Variation du volume des rejets des stations d'épuration	8.5%	18%	30%

**mesures ne soit pas homogène sur le territoire du SAGE**, du fait de la volonté de certaines communes de poursuivre les orientations du passé.

Malgré la hausse de la population sur le territoire, les **prélèvements pour l'AEP devraient diminuer** à l'avenir du fait de l'amélioration des rendements (estimée à +15 points) et de la baisse de la consommation par personne qui tendra vers une consommation moyenne « incompressible » de 100 m<sup>3</sup>/an/foyer. Cependant, il est possible que de nouvelles pressions sur la ressource apparaissent en parallèle, de par le développement de puits individuel dans les zones où la nappe est peu profonde (plaine). De plus, la nappe des alluvions pourrait subir une pression supplémentaire d'ici quelques années du fait du projet de construction d'un Center Parc à Roybon nécessitant entre 196 800 et 321 200 m<sup>3</sup> par an.

### Encadré 3. Une demande en eau des ménages en constante réduction

Plusieurs facteurs expliquent la réduction des consommations en eau moyenne des ménages du bassin : l'évolution des comportements et une meilleure prise de conscience des enjeux environnementaux ; des avancées dans l'équipement ménagers en matière d'économie d'eau ; la hausse du prix de l'eau ; le développement de logements collectifs sur le territoire du SAGE ; le vieillissement de la population ; et la baisse de la taille moyenne des ménages. Seul le réchauffement attendu du fait du changement climatique pourrait jouer en défaveur d'une réduction des consommations individuelles.

<sup>1</sup> St-Rambert-d'Albon, Anneyron, Beaurepaire, La-Côte-St-André, St-Etienne-de-St-Geoirs, St-Siméon-de-Bressieux, Le Grand-Lemps, Rives, Tullins

La croissance démographique combinée aux raccordements des nouveaux logements aux réseaux collectifs d'assainissement conduira globalement à une augmentation en volume des rejets urbains partiellement atténuée par la diminution des consommations des ménages. Les améliorations attendues de par la poursuite des investissements en stations d'épuration (notamment la reconstruction de la STEP du Rival et de celle d'Izeaux-Sillans) devraient réduire globalement les rejets polluants organiques. Par ailleurs l'expansion du

#### Encadré 4. Des efforts déjà initiés par les collectivités

Plusieurs initiatives en cours ou futures contribueront à réduire les pressions des ménages et de l'urbanisation sur le milieu. On citera à titre d'exemple :

- Les actions du **SDAGE Rhône-Méditerranée** permettant d'assurer un traitement des rejets plus poussé pour certaines collectivités ou de promouvoir l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
- Les **recommandations des SCoT** pour conditionner les capacités de développement urbain à la capacité des systèmes d'épuration existants ainsi qu'à la capacité des milieux récepteurs, classer les bords des cours d'eau sur 10 mètres en zones inconstructibles, encourager une utilisation rationnelle des ressources en eau afin de diminuer la consommation d'eau ou promouvoir l'élaboration de plans d'aménagement des zones d'activités et commerciales comprenant entre autres la gestion des eaux usées et des eaux pluviales et la limitation de l'imperméabilisation des sols.

SPANC et des contrôles de conformité permettront une amélioration des systèmes d'assainissement individuel peu performants aujourd'hui (moins de 50% de taux de conformité). L'évolution des comportements et la meilleure prise en compte des enjeux environnementaux conduiront globalement à une réduction de l'utilisation de pesticides par les individus et les collectivités, ainsi que de dépôts sauvages potentiellement polluants dans les puits perdus.

Malgré la hausse de l'urbanisation et la hausse des épisodes de fortes pluies due au changement climatique, l'augmentation du risque d'inondation devrait être limitée sur le territoire du SAGE du fait de l'amélioration de la connaissance en

cours, des travaux de sécurisation et de la gestion intégrée à l'échelle du bassin en train de se mettre en place.

La maîtrise de l'étalement urbain et de la consommation foncière préconisée par les SCoT devrait permettre de ralentir l'imperméabilisation à outrance des sols, caractéristique des dernières décennies. Les objectifs de densification du bâti, le développement de systèmes de récupération des eaux pluviales, les obligations réglementaire autour des digues et de la préservation des zones inondables et la mise en place progressive d'une culture de gestion du risque inondation devraient permettre de préserver des zones d'infiltration des eaux pluviales, de limiter le ruissellement urbain et contribuer globalement à limiter le risque inondation.

#### *Une relative stabilité du secteur agricole accompagnée de dégradations potentielles très locales, sous incertitudes de changement climatique et de future Politique Agricole Commune*

Le territoire du SAGE Bièvre Liens Valloire est à **dominante rurale**, le **secteur agricole occupant une place importante**, différente selon sa localisation, dans l'économie locale.

- La **plaine** au bon potentiel agronomique est dominée par les **grandes cultures** avec une partie en **arboriculture** à l'ouest.

- A l'est, **sur les versants**, se trouve une zone de **polyculture-élevage** combinant production laitière et production de viande.
- Enfin, le **massif de Chambaran** est spécialisé dans la **production de noix** (AOC Noix de Grenoble) et l'élevage extensif.

Le secteur agricole a connu ces dernières années une **diminution importante du nombre d'exploitants** accompagnée d'un **agrandissement** des exploitations agricoles et d'une augmentation de la **part de la SAU en maïs irrigué et des contrats de production de semences** (maïs, tournesol, colza...), cultures à forte valeur ajoutée.

Les évolutions futures tendanciennes attendues sur le bassin du territoire Bièvre Liers Valloire ne seront pas radicales. Elles conduiront cependant à :

- Une poursuite de la **réduction du nombre d'exploitations agricoles** qui seront en moyenne de plus grande taille.
- L'**intensification de certaines productions** (maïs) si le système d'aides PAC se libéralise ou si la fréquence des années sèches devient une tendance forte.
- La diminution des surfaces en tabac à partir de 2012.
- La **diminution des surfaces en maïs en plaine** du fait de la chrysomèle, contrebalancée par l'**augmentation des surfaces de maïs ensilage (potentiellement irriguées) sur certaines prairies proches des zones de coteaux** pour les éleveurs voulant assurer leur alimentation en fourrage.
- L'**abandon de certaines parcelles**, moins accessibles et au moins bon potentiel agronomique, en particulier dans les secteurs d'élevage bovin où les structures sont vouées à diminuer en nombre étant donnée leur dépendance au système d'aides de la PAC, la charge de travail liée à l'activité d'élevage et le faible revenu dégagé.
- Le **maintien des filières de qualité** valorisant les productions du territoire (IGP Saint Marcelin, AOC Noix de Grenoble...), combiné au **développement d'un marché de proximité** dans le territoire et les départements voisins à travers le développement de circuits courts et le partenariat avec les structures économiques du territoire (entreprise de collecte, de stockage et d'agrofourriture, entreprises des circuits de Grande et Moyennes Surfaces (GMS), partenaires de la restauration collective, etc.).

L'augmentation localisée des surfaces (potentiellement irriguées) en maïs ensilage conduira **localement dans les zones proches des coteaux (où se situent les plus grandes surface en prairies) à des pressions polluantes et des prélèvements supplémentaires**, accompagnée pour l'ensemble du territoire par des campagnes d'irrigation plus étalées dans le temps et un effort de précision dans le pilotage de l'irrigation. Les efforts amorcés de réduction des doses d'intrants et de produits phytosanitaires, de mise en place de cultures intermédiaires et de bandes enherbées, et d'aménagement d'aires de remplissage et de nettoyage se poursuivront, limitant la lixiviation des nitrates et les pollutions ponctuelles.

#### Encadré 4. Une mobilisation en cours de la profession agricole

La réduction des pressions agricoles sur les milieux aquatiques est l'objectif de différentes initiatives et dispositifs applicables au bassin Bièvre Liers Valloire. Par exemple :

- Les actions du **SDAGE Rhône-Méditerranée** conduisant à réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles ou substituer certaines cultures par d'autres cultures moins polluantes
- La protection des **aires d'alimentation de captages d'eau potable** prioritaires et l'installation des **bandes enherbées** larges d'au moins 5 mètres le long de cours et plans d'eau tel qu'inscrits dans les lois dites lois Grenelle.
- Les **mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)** qui permettent d'indemniser les changements de pratiques ou de production plus économes en intrant, dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau
- Le **Plan Végétal Environnement (PVE)** qui apporte un soutien financier (40% des coûts éligibles) aux investissements environnementaux allant au-delà des normes dans les domaines de la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et les fertilisants ou la réduction des prélèvements sur la ressource en eau.
- Les **opérations Terre&Eau et Agr'Eau 26**, portées par les Chambre d'Agriculture, qui consistent à réaliser des actions d'animation et de communication auprès des agriculteurs afin de limiter les pollutions liées aux nitrates et aux pesticides.

De par l'implication actuelle limitée des agriculteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire dans les dispositifs PVE et MAEt (lourdeur administrative, et faible montant financier alloué au regard des contraintes imposées), ainsi que des incertitudes sur le futur de la Politique Agricole Commune (PAC), des incertitudes subsistent quant à la mise en œuvre des actions décrites ci-dessus dans le scénario tendanciel.

#### *Un palier dans les améliorations attendues des pressions liées à la pisciculture*

Préleveurs majeurs du bassin, les **piscicultures du bassin Bièvre Liers Valloire** (au nombre de trois) élèvent des truites arc en ciel, des truites fario, des ombles chevalier et des saumons de Fontaines destinés à différents marchés (environ 1200 tonnes produites pour la vente en frais, la vente en vivant, le repeuplement, la vente au détail et la grande distribution, la restauration....).

Au regard des évolutions passées, le secteur de la pisciculture connaît une **situation économique difficile** caractérisée par un marché en contraction, des prix de vente qui stagnent, une matière première pour l'alimentation, majoritairement végétale, indexée sur des prix agricoles fluctuants et des prix de l'énergie qui augmentent. Dans ce contexte, les **productions des piscicultures n'augmenteront pas** dans le scénario tendanciel, malgré la demande d'extension du droit d'eau de la pisciculture Font Rome dont l'objectif principal est de ne plus prélever dans les Grandes Veuze et non d'augmenter sa production annuelle.

Des investissements techniques importants ont été effectués par la pisciculture Murgat et la pisciculture des sources de Manthes au cours des 15 dernières années pour réduire les pressions sur le milieu. Les nouveaux investissements nécessaires pour mettre en œuvre de nouvelles technologies de réduction des pollutions seront moins importants car ils font encore l'objet de recherche au niveau européen et donneront des résultats dans une dizaine d'années. La pisciculture Font-Rome prévoit la mise en place de filtres à tambour et la création de lagunes qui devraient avoir un impact positif sur la qualité des eaux. Ainsi, les rejets de matières en suspension et de déchets métaboliques diminueront dans un premier temps en réponse aux derniers investissements en matière de matériel de traitement effectués, puis se stabiliseront du fait d'investissements plus limités.

Globalement, le transfert artificiel d'eau d'origine souterraine vers les eaux superficielles va perdurer. Le court-circuitage d'un tronçon de la Grande Veuze par Font Rome va diminuer voire cesser.

***Une attention soutenue à l'exploitation des carrières et un nombre limité de « points noirs » liés à l'activité industrielle qui demeurent***

L'industrie présente sur le territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire représente **35% des emplois du territoire** (contre 15% au niveau national), principalement dans les secteurs des carrières, du BTP, de la métallurgie et du travail des métaux, de l'agro-alimentaire (plutôt présent dans le secteur de la Valloire) et de l'industrie du papier & du carton, du textile et de la chaussure (présent sur la partie est du territoire). La baisse du nombre d'emploi industriels entre 1999 et 2008 (-2,4%) a largement été compensée par la création d'emploi dans le secteur du BTP (+74% soit 1500 emplois créés).

**Encadré 5. Encadrer l'exploitation des carrières**

Les carrières ont connus ces dernières années des changements de pratiques d'exploitation et de réhabilitation après exploitation. Indépendamment du contenu du SAGE, la CLE a décidé : de ne pas autoriser les carrières en eau ; de limiter les extractions de matériaux des carrières déjà autorisées sur le périmètre isérois du SAGE à moins de 3 mètres au-dessus des plus hautes eaux de la nappe en situation décennale ; d'assurer la surveillance de la qualité et des niveaux des eaux de la nappe influencée par la carrière (en amont et en aval du site), y compris après abandon de l'exploitation. De plus la CLE recommande que les exploitants de carrières et l'Etat mettent en œuvre les mêmes préconisations sur le périmètre drômois du SAGE, la recommandation concernant l'interdiction des carrières en eau ne s'appliquant toutefois pas aux carrières existantes d'Albon et d'Andancette pour lesquelles l'étude d'impact pour l'extension ou le renouvellement devra prévoir (si non prévu dans l'autorisation initiale) une analyse des conséquences d'une éventuelle exploitation en eau, prenant en compte le battement de la nappe.

Les **carrières** du territoire, travaillant pour majorité à sec, produisent **3,2 millions de tonnes de matériel par an** alimentant un rayon de 30 à 35 kilomètres y compris l'agglomération de Grenoble alimentée à la fois par la Bièvre et le Grésivaudan. De nombreux efforts ont été faits pour recycler l'eau. Aujourd'hui 90 % des eaux des process sont recyclées. Les 10 % de pertes sont dues à l'évapotranspiration et à l'eau qui reste sur les matériaux. D'ici environ 5 ans, l'extraction

des matériaux dans les carrières autorisées de Bièvre Liers Valloire ne sera plus suffisante pour satisfaire la demande qui est fortement liée aux augmentations de population et de logement. Cependant, le gisement étant important, les carrières souhaitent que de nouvelles carrières puissent être autorisées sur le territoire. Il est difficile de prédire les évolutions de l'industrie, chaque secteur industriel dépendant de nombreux paramètres macroéconomiques combinés à des choix individuels d'ordre stratégique qui ne sont pas du domaine public. Cependant, l'extension de la zone d'activité à St Rambert (232 hectares prévus) conduira à un développement de l'industrie à l'est du territoire. Une augmentation de l'activité des carrières et du secteur du BTP, tirée par la croissance démographique de la région grenobloise, est également attendue.

Les **prélèvements industriels futurs tendanciellement devraient être relativement stables**, la tendance passée de réduction des consommations en eau industrielles (baisse de 20% entre 2003 et 2008) se prolongeant et étant potentiellement compensé par l'arrivée de nouvelles industries sur le territoire. Les **rejets industriels**, peu importants sur le bassin Bièvre Liers Valloire (1.6 Million de m<sup>3</sup> par an) devrait **continuer à diminuer et leur qualité s'améliorer**, notamment grâce au développement du recyclage interne de l'eau, et à l'interdiction des

systèmes de refroidissement à circuits ouverts. La pression polluante (pollution azotée et phosphorée) d'origine industrielle sur **le Barbaillon** devrait baisser. L'impact de l'exploitation des gravières sur le milieu restera de niveau identique.

## 1.5 Quel(s) enjeux de gestion de l'eau futurs tendanciels « sans SAGE »?

---

L'ensemble des évolutions du territoire, y compris les actions d'amélioration directe des milieux aquatiques intégrés dans le scénario tendanciel « sans SAGE », impacteront les enjeux de gestion des ressources en eau et l'état écologique des milieux aquatiques du territoire Bièvre Liers Valloire. Globalement, les évolutions tendanciennes conduiront à conserver l'état de dégradation actuel des ressources en eau du territoire (voir tableau ci-dessous pour un résumé enjeu par enjeu), certaines portions de territoire connaissant localement une amélioration tendancielle relative de l'état des milieux aquatiques (c'est par exemple le cas de la plaine centrale du territoire qui connaîtra une réduction relative des superficies en maïs irrigué) alors que d'autres portions de territoire connaîtront une dégradation possible même si globalement limitée (c'est par exemple le cas des coteaux où les superficies en maïs potentiellement irrigués pourront augmenter).

### *Une faible amélioration de l'état des masses d'eau du SAGE*

De manière générale, **l'état quantitatif des cours d'eau** devrait rester sensiblement le même.

**La qualité des eaux superficielles** pourrait s'améliorer dans **le centre de la plaine**, du fait d'un changement des pratiques agricoles (baisse des nitrates et pesticides). Toutefois, la **mise en culture et l'intensification du maïs** pour l'élevage sur les prairies présentant un certain potentiel agronomique (zone proche des coteaux) devrait exercer une pression importante sur les cours d'eau et dégrader leur qualité. Les travaux des STEP et certaines innovations dans les piscicultures devraient améliorer les paramètres physico-chimiques et l'hydrobiologie. Cependant, étant donné la **faible capacité d'absorption et d'autoépuration** des cours d'eau (sous-dimensionnement par rapport aux effluents, altération physique des cours d'eau et bords de cours d'eau), cette amélioration sera insuffisante pour garantir le bon état des masses d'eau superficielles (sauf dans les cas où un abandon de STEP est prévu comme à St Siméon de Bressieux).

**La nappe des alluvions** devrait subir des pressions quantitatives similaires (augmentation de 3% d'ici 2027). Sa qualité devrait s'améliorer grâce à la disparition progressive de l'atrazine. Il est possible qu'il y ait, en outre, une amélioration au centre du fait des meilleures pratiques agricoles, mais il existe des incertitudes du fait de la rémanence des pollutions et du temps de renouvellement de l'eau dans le sol. Les pressions agricoles croissantes sur les coteaux pourraient, toutefois, dégrader la qualité sur les bords de la nappe.

Les pompages dans **la nappe miocène** pourraient entraîner une dégradation de sa qualité du fait d'une inversion des charges et d'une intrusion de polluants.

### *Une qualité des milieux aquatiques faiblement améliorée*

Les mesures compensatoires et réglementaires mises en place pour préserver **les zones humides** devraient freiner considérablement leur dégradation et disparition même si la destruction d'une zone humide reste toujours possible. Par ailleurs, l'absence de gestion de ces milieux à l'échelle du bassin ne permet pas d'assurer de manière optimale leur conservation patrimoniale.

Concernant **l'état des cours d'eau**, les mesures réglementaires pourraient atténuer les altérations morphologiques. Toutefois, l'extrême artificialisation ne devrait pas connaître de travaux d'amélioration (manque d'actions de restauration et renaturation). En conséquence, la densité et l'état de la ripisylve resteront globalement les mêmes. La qualité de cette dernière pourrait, en outre, être dégradée par le développement d'espèces invasives telles que la Renouée du Japon.

La qualité piscicole qui dépend directement de la résorption des perturbations physiques et chimiques du milieu ne s'améliorera donc pas.

### *Une meilleure maîtrise du risque inondation*

L'amélioration des connaissances sur l'aléa inondation, les contraintes réglementaires (digues, préservation de zones humides, etc.), l'aménagement de bassins écrêteurs et le développement de la gestion intégrée devraient permettre une meilleure gestion du risque inondation sur le territoire. Toutefois, le risque reste fort en crue centennale.

## Tableau de synthèse de l'état futur des masses d'eau

Sous territoire Etat des lieux 2010	Les masses d'eau	Code masse d'eau SDAGE	Etat futur 2015	Etat futur 2021	Etat futur 2027	Explication des problématiques déclassantes
Bièvre	Le Rival et la Raille de la Source à Saint Barthélémy	FRDR466a				Qualité physico-chimique et hydrobiologique mauvaises, quantité d'eau globalement trop faible pour permettre une dilution, qualité physique des cours d'eau et de la ripisylve globalement très mauvaise (cause du déclassement hydrobiologique)
	Rivière la Baïse	FRDR10590				Qualité physico-chimique et hydrobiologique moyenne à l'amont et bonne à l'aval, qualité physique du cours d'eau à l'aval
	Torrent de la Pérouse	FRDR11224				Qualité physico-chimique
	Ruisseau la Coule	FRDR11559				Qualité physico-chimique et hydrobiologique, qualité physique du cours d'eau à l'aval
	Ruisseau le Nivollon	FRDR11792				Qualité Nitrates et pesticides. Incertitude quant au déclassement de cette masse d'eau de bon état à état moyen.
	Ruisseau de Saint Michel	FRDR11842				Qualité Nitrates et pesticides. Incertitude quant au déclassement de cette masse d'eau de bon état à état moyen.
Valloire	L'Oron de Saint Barthélemy jusqu'au Rhône	FRDR466b				Qualité physico-chimique et hydrobiologique mauvaises, quantité d'eau globalement trop faible pour permettre une dilution, qualité physique des cours d'eau et de la ripisylve globalement très mauvaise (cause du déclassement hydrobiologique)

	<b>Collières et Dolure</b>	FRDR466c				Qualité physico-chimique et hydrobiologique mauvaises, niveau de nitrates élevés, quantité d'eau globalement trop faible pour permettre une dilution, dégradation physique des cours d'eau et de la ripisylve globalement moyenne à médiocre
	<b>Grande Veuze</b>	FRDR10183				Qualité physico-chimique et hydrobiologique mauvaises, niveau de nitrates élevés, qualité physique des cours d'eau et de la ripisylve globalement mauvaise
	<b>Ruisseau Regrimay</b>	FRDR10774				Qualité hydrobiologique
<b>Dolon</b>	<b>Le Dolon</b>	FRDR2014				Qualité hydrobiologique
	<b>Ruisseau le Bège</b>	FRDR10732				Qualité nitrates
	<b>Ruisseau le Lambre</b>	FRDR10860				Qualité hydrobiologique, qualité nitrates
<b>Liers</b>	<b>Ruisseau des Eydoches</b>	FRDR10091				Qualité hydrobiologique
	<b>Ruisseau le Suzon</b>	FRDR10157	Cours d'eau très intermittent, assec la plupart du temps. Données de l'état actuel peu fiables. Aucune donnée retenue			
<b>Bancel</b>	<b>Rivière le Bancel + Argentelle</b>	FRDR11721				Qualité hydrobiologique

Les masses d'eau	Code masse d'eau SDAGE	Etat futur 2015	Etat futur 2021	Etat futur 2027	Explication des problématiques déclassantes
Alluvions de la Plaine de Bièvre Liers Valloire	FR_DO_303				Déséquilibre quantitatif et incertitudes quant au déclassement par les pesticides et nitrates
Molasses miocènes du bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme et complexes morainiques glaciaires et pliocènes	FR_DO_219				Incertitudes quant au déclassement par les pesticides et nitrates

Code couleurs : **Vert = Bon, Très bon** ; **Rouge = Moyen Médiocre et Mauvais, non-respect du principe de non dégradation** ; **Orange = incertitudes sur les niveaux de dégradations**

#### Encadré 5. Pour plus d'informations

- Consultez le rapport technique disponible sur le site internet [www.sage-bievre-liers-valloire.fr](http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr)
- Contactez :

##### Christel Constantin Bertin

Animatrice du SAGE  
CLE SAGE Bièvre Liers Valloire  
213 route de Beaurepaire  
38270 Saint Barthélémy  
Tel/fax : 04 74 79 86 48  
Mail : [cle\\_sageblv@laposte.net](mailto:cle_sageblv@laposte.net)

##### Yannick Arama

Chef de projet  
20 Place Saint Bruno  
38000 Grenoble  
Tel : 09 62 53 86 63  
Mail : [y.arama@acteon-environment.eu](mailto:y.arama@acteon-environment.eu)

## 2. SYNTHÈSE VISUELLE DE L'ÉVOLUTION TENDANCIELLE DES USAGES « SANS SAGE » ET IMPACT SUR L'ÉTAT DES MILIEUX EN 2027

